



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/235

Adaptation de l'opération n° 60021847 "accessibilité - travaux et équipement" et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2, programme 20020

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : Mme DELAUNAY Florence

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020
DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/235 - ADAPTATION DE L'OPÉRATION N° 60021847
"ACCESSIBILITÉ - TRAVAUX ET ÉQUIPEMENT" ET
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE D'UNE PARTIE DE
L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2015-2,
PROGRAMME 20020 (DIRECTION DE LA GESTION
TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Accessibilité ».

Par délibération n° 2015/1487 du 28 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'action défini dans l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), dit de « Patrimoine », présentant l'état des lieux et la stratégie de mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Lyon.

Le 28 janvier 2016, cet AD'AP a été approuvé par le Préfet du Rhône.

Au regard de son patrimoine complexe et important composé d'environ 700 ERP et IOP, la Ville de Lyon bénéficie d'un Ad'AP échelonné sur trois périodes de trois ans.

Les trois périodes se déclinent comme suit :

- P1 2016 - 2018 ;
- P2 2019 - 2021 ;
- P3 2022 - 2024.

Par délibération n° 2015/1511 du 28 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé l'opération n° 60021847 « Accessibilité - réalisation de travaux et équipement 1^{ère} période de l'Ad'AP », financée par affectation de l'AP 2015-2, programme 20020, pour un montant de 2 000 000 euros.

Par délibération n° 2017/2868 du 27 mars 2017, le montant de l'opération n° 60021847 « Accessibilité - réalisation de travaux et équipement 1^{ère} période de l'Ad'AP » a été porté à 3 050 000 euros, par affectation complémentaire de l'AP « Accessibilité 2015 - 2020 » 2015-2, programme 20020, afin de poursuivre la mise en œuvre de l'Ad'AP.

Par délibération n° 2018/4122 du 24 septembre 2018, le Conseil a approuvé l'augmentation du montant de l'opération n° 60021847 de 1 300 000 euros, à répartir sur les années 2018, 2019 et 2020, soit 4 350 000 euros au total.

Par délibération n° 2020/5344 du 27 janvier 2020, a été approuvée l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Accessibilité 2015-2020 » n° 2015-2, programme n° 20020.

Sur 680 ERP et IOP inscrits dans l'agenda, plus d'une centaine d'opérations est réalisée, en cours d'études ou travaux, soit près de trois-quarts de la programmation de la première période de l'Ad'AP.

Les travaux mis en œuvre concernent essentiellement :

- l'amélioration des accès aux bâtiments : création de rampes, mise en place de visiophones ;
- l'amélioration des cheminements horizontaux intérieurs : revêtement de sols, portes élargies, signalétiques, éclairage ;
- la création ou la mise en conformité de sanitaires, vestiaires, douches adaptées.

De nouvelles opérations de travaux doivent être mises en œuvre en 2020. Les travaux concernent les établissements suivants : Bains douches Benjamin Delessert (Lyon 7^{ème}), Groupe Scolaire Ferdinand Buisson (Lyon 5^{ème}), Groupe Scolaire Les Gémeaux (Lyon 5^{ème}), Théâtre Nouvelle Génération (Lyon 9^{ème}), Groupe Scolaire Fulchiron (Lyon 5^{ème}), Crèche Saint Mathieu (Lyon 8^{ème}).

Ces travaux seront réalisés sur l'opération n° 60021847 « accessibilité - travaux et équipements », dont le montant doit être augmenté de 800 000 € et porté à 5 135 000 €.

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2015/1487 et n° 2015/1511 du 28 septembre 2015, n° 2017/2868 du 27 mars 2017, n° 2018/4122 du 24 septembre 2018 et n° 2020/5344 du 27 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil des 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission **Transition écologique - Mobilités** ;

DELIBERE

- 1- La nouvelle adaptation du montant de l'opération n° 60021847 « Accessibilité – Travaux et équipements » est approuvée. Elle sera financée par affectation complémentaire de l'AP 2015-2, programme 20020.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à

inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 20020 AP 2015-2, opération 60021847 et imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 213, 64, 313, 523 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :

- antérieur : 2 422 293 € ;
- année 2020 : 1 400 000 € ;
- année 2021 : 1 312 707 €.

- 3- Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre du programme, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Florence DELAUNAY